

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à caractère particulier au titre de l'année 2023

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Chaque année, une enveloppe de subventions est allouée aux associations dont les activités participent activement à la vie de la cité et que la commune estime opportun de soutenir financièrement. Pour l'année 2023, celle-ci s'élève à 2 000 000 de francs CFP.

La liste des demandes de subvention est détaillée dans le tableau ci-annexé.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à sept associations pour un montant total de 800 000 francs CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 30 juin 2023

Le Maire,


Sonia LAGARDE

DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE PARTICULIER RETENUES

Budget annuel subventions de fonctionnement : 2 000 000 F/CFP
 Budget déjà attribué : 1 100 000 F/CFP
 Proposition d'attribution : 800 000 F/CFP
 Disponible après attribution : 1 000 000 F/CFP

Budget annuel subventions de fonctionnement
 Budget déjà attribué :
 Proposition d'attribution
 Disponible après attribution

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	MONTANT PROPOSE
REVUE POLITIQUE ET ECONOMIQUE	2006	Aide à la publication de la revue	150 000			50 000	50 000
ASSOCIATION DES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS DE NC	1970	Aide pour le devoir de mémoire et l'organisation des cérémonies patriotiques	200 000	500 000	NC : 200 000 F P Sud : 200 000 F Païta : 100 000 F Dumbéa : 100 000 F Mont Dore : 50 000 F Boulouparis : 50 000 F La Foa : 50 000 F	100 000	100 000
FONDATION DE LA France LIBRE	2007	Aide aux veuves des anciens des forces françaises libres et aux actions de la fondation sur le devoir de mémoire	500 000	985 500	P Sud : 500 000 F	200 000	200 000
ASSOCIATION CALEDONIENNE DES AMICALES DE SOUS-MARINIERS LES REDOUTABLES		Aide pour l'acquisition d'un drapeau pour les cérémonies patriotiques	Non spécifié	305 000	Non spécifié	0	50 000
ASSOCIATION COLLEGE GEORGES BAUDOUX		Aide pour le rapatriement de la flamme du soldat inconnu - déplacement d'une dizaine d'élèves du collège en octobre	150 000	5 154 000	Etat : 120 000 F P Sud : 250 000 F Vice-rectorat : 250 000 F Haut-commissariat : 400 000 F		100 000
LA TABLE RONDE FRANCAISE	1980	Aide pour l'organisation de l'assemblée générale des membres du 25 au 28 mai 2023 et permettre la découverte de la Ville et de la NC à ses membres France, Asie-Pacifique	300 000	7 700 000	Non spécifié	0	250 000

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION DES RADIOS AMATEURS	1961	Aide à la promotion du radio amateurisme et participation aux actions de la sécurité civile	100 000	300 000	P Sud : 200 000 F	50 000	50 000
TOTAL							800 000

DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE PARTICULIER NON RETENUES

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	MONTANT PROPOSE
UFC - QUE CHOISIR	2010	Aide pour la défense des intérêts de l'ensemble des consommateurs de la Nouvelle-Calédonie	200 000	7 981 000	Etat : 615 000 F NC : 4 000 000 F P Sud : 250 000 F P Nord : 100 000 F P Iles : 50 000 F Autres communes : 110 000 F	0	0
ASSOCIATION DES DIABETIQUES DE NC	1984	Aide pour le projet de plusieurs antennes diabète sur le territoire pour des actions d'information et de sensibilisation et dépistage de la population	300 000	3 850 000	ASSNC : 2 000 000 F P Sud : 500 000 F P Iles : 400 000 F P Nord : 400 000 F Mont Dore : 100 000 F Dumbéa : 100 000 F	0	0



VILLE DE NOUMEA

770

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 20 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Christine BELLET
	M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	M.	Claude CHARLOT
13.07.2023	M.	Michel FONGUE	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Janine BAJON	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
DATE D'AFFICHAGE	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Magali MANUOHALALO
13.07.2023	M.	Bruno CAPY	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Veylma FALAE
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Kimberley BARONI	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Patrick GUILLON	Mme	Charlotte THAIWE
			Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Stéphanie PAIMAN
Nombre de présents	:	30	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de votants	:	52	Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
(22 procurations)			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Daniel HINSCHBERGER
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Jérémye KATIDJO-MONNIER
			M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Naïa WATEOU	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Luc BRUN	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme	Valérie LAROQUE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2023 / 770

attribuant des subventions à caractère particulier au titre de l'année 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **20 JUL. 2023**

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2023,

VU les demandes de subvention des associations,

VU la note de synthèse n° 2023/79 du 30 juin 2023,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions pour un montant total de huit cent mille (800 000) francs CFP aux sept associations suivantes :

REVUE POLITIQUE ET ECONOMIQUE Aide à la publication de la revue	50 000 F/CFP
ASSOCIATION DES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS DE NC Aide pour le devoir de mémoire et l'organisation des cérémonies patriotiques	100 000 F/CFP
FONDATION DE LA France LIBRE Aide aux veuves des anciens des forces françaises libres et aux actions de la fondation sur le devoir de mémoire	200 000 F/CFP
ASSOCIATION CALEDONIENNE DES AMICALES DE SOUS-MARINIERS LES REDOUTABLES Aide pour l'acquisition d'un drapeau pour les cérémonies patriotiques	50 000 F/CFP
ASSOCIATION COLLEGE GEORGES BAUDOUX Aide pour le rapatriement de la flamme du soldat inconnu – déplacement d'une dizaine d'élèves du collège en octobre	100 000 F/CFP
LA TABLE RONDE FRANCAISE Aide pour l'organisation de l'assemblée générale des membres du 25 au 28 mai 2023 et permettre la découverte de la Ville et de la NC à ses membres France, Asie-Pacifique	250 000 F/CFP
ASSOCIATION DES RADIOS AMATEURS Aide pour la promotion du radio amateurisme et participation aux actions de la sécurité civile	50 000 F/CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2023, au chapitre 65 «Charges de gestion courante».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 JUIL. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

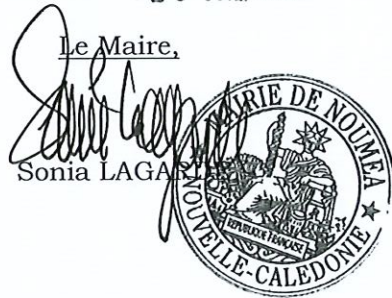
NOUMEA, LE 25 JUIL. 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le Maire,



Sonia LAGA

MAIRIE DE NOUMEA
NOUVELLE-CALÉDONIE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
MISE EN LIGNE - 1

Mis en ligne le :
28 JUIL. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SUBVENTIONS 2023 A CARACTERE PARTICULIER

Date de transmission de l'acte : 27/07/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/07/2023

Numéro de l'acte : 2023-770 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230720-2023-770-DE

Date de décision : 20/07/2023

Acte transmis par : Celine MARTINI ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations